

MAIRIE DE MONTIGNY-LE-CHARTIF

28120

Tél. : 02.37.24.22.31

messagerie : montigny-le-chartif@wanadoo.fr

**Procès-verbal de la session ordinaire
du mardi 29 mars 2011**

Convocations adressées le 24 mars 2011.

L'an deux mille onze, le vingt neuf mars à 20 heures 45, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur FAUQUET Joël, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Messieurs FAUQUET Joël, FORTIN Claude, BOUILLON Jean-Philippe, AUGER Eric, Madame JULIEN Annie, Messieurs ROBIN Jean-Paul, LAUFRAY Bruno, LAMELET Alain, BEAUVAIS Jean-Pierre, Mme HERMAN Christine, Messieurs DESCHAMPS Pascal, PELLERIN D'YERVILLE Christian, HUET Jean-Paul, Madame SEVESTRE Maryline,

Le compte rendu de la dernière séance est lu et approuvé.

Secrétaire de séance : Monsieur DESCHAMPS Pascal

Acquisition de fonciers pour terrains à bâtir

Monsieur Le Maire fait part de la proposition de M. SOREAU Jean-François, propriétaire des parcelles : ZO 40 de 8350 m² située au Bois et AB 58 de 225 m² située rue des Connières et classées en zone constructible de céder ces parcelles à la commune.

Après négociation avec les vendeurs, il est proposé à la commune d'acquérir ces parcelles de terrains à bâtir pour un montant de 46 541 €.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide de se porter acquéreur de ces parcelles au prix de 46 541 €, de solliciter auprès des domaines leur avis sur l'estimation des biens à acquérir, charge et autorise Monsieur Le Maire à signer les actes et toutes les pièces s'y rapportant auprès de Maître HALLOUIN, Notaire à Bailleau-le-Pin (28120) et à prendre en charge les frais d'acquisition.

Choix de l'huissier

Lors de la dernière session, il a été décidé d'engager une procédure pour impayés, après renseignements, il est nécessaire de faire appel aux services d'un huissier de justice.

Après discussion, il est décidé de faire appel à Maître Berast, huissier de justice à La Loupe pour engager la procédure.

Informations et questions diverses

Opération « Cœur de village » rue du Purgatoire et de la placette

Après plusieurs rencontres entre le bureau d'études et les commissions d'aménagement de bourg et de voirie, M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le projet d'aménagement de la rue du Purgatoire débouchant sur la placette de la rue de Nogent, il est rappelé que cette opération s'inscrit dans la démarche de la politique « cœurs de village », la commune a réalisé en 2009 une étude préalable d'aménagement du bourg et une opération d'acquisition-amélioration du logement social (7 rue de Nogent) en 2008 en limite du projet d'embellissement de la placette et l'amélioration-crédation de deux logements sociaux (24 rue d'Illiers) est en cours. De ce fait, il est souhaitable de poursuivre l'aménagement des espaces publics à l'abond immédiat du logement situé 7 rue de Nogent, d'améliorer l'aménagement et la circulation piétonne de la seule place située en centre-bourg, embellir et aménager la rue du purgatoire.

Vu la délibération du 20/09/10 concernant la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la rue du purgatoire, vu la délibération du 4/11/2010 pour l'enfouissement des réseaux, le Conseil Municipal est sollicité pour donner son avis sur ce projet d'aménagement.

Vu les estimations du bureau d'études, le montant des travaux s'établit :

Levé de géomètre et maîtrise d'œuvre :	18 830.00 €
Travaux préparatoires :	11 100.00 €
Terrassements :	10 290.00 €
Travaux de voirie :	34 655.00 €
Réseaux eaux pluviales :	13 657.00 €
Aménagements paysagers :	6 135.00 €
Aménagement sécurité :	25 605.00 €
Estimations du SDE	
Contribution SDE	3 380.00 €
Télécommunications :	41 690.00 €
Eclairage public	<u>31 950.00 €</u>
TOTAL DES TRAVAUX :	197 292.00 € HT

Le plan de financement s'établit ainsi :

- Conseil régional :	78 916.80 €
- Conseil général travaux de sécurité :	5 716 €
- Conseil général travaux de voirie (FDAiC):	22 936 €
- Autofinancement	<u>89 723.2</u>
	197 292 €

En conséquence, après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet d'aménagement de la rue du Purgatoire et de la placette,
- Accepte le montant estimatif des travaux établi par le bureau d'études et le SDE.

Par ailleurs, le Conseil Municipal :

- Sollicite du Conseil Régional les subventions au taux de 40 % dans le cadre de la politique de « Cœur de village ».

Demande de DETR pour renforcement eau potable rue du Purgatoire

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le projet d'aménagement de la rue du Purgatoire dans le cadre de l'opération d'enfouissement des réseaux et le nouveau règlement départemental relatif à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

Vu la délibération du 20/09/10 concernant la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la rue du purgatoire, vu la délibération du 4/11/2010 pour l'enfouissement des réseaux, le Conseil Municipal est sollicité pour donner son avis sur le projet de renforcement du réseau d'eau potable.

Vu les estimations du bureau d'études SODEREF, le montant estimatif des travaux s'établit à 44 945.00 € HT:

En conséquence, après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet de renforcement du réseau de distribution de l'eau potable rue du purgatoire,
- Sollicite de l'Etat une subvention au titre de la DETR au taux de 30 % dans le cadre des travaux de renforcement de l'eau potable.
- S'engage à commencer les travaux dans les 12 mois suivant l'arrêté attributif de subvention

Le plan de financement s'établit ainsi :

- DETR :	13 483.50 €
- Autofinancement	: <u>31 461.50 €</u>
	44 945.00 €

Gestion de la Thironne et de la Foussarde

Le diaporama sur la création du futur syndicat unique du bassin du Loir en vue de la gestion des cours d'eau est présenté, ce syndicat qui englobe la Foussarde, la Thironne et la Mazure assurera la restauration et l'entretien de ces cours d'eau. Actuellement, une étude préalable est en cours pour réaliser l'état des lieux avant les travaux d'amélioration du lit et des berges, les propriétaires riverains seront contactés.

Tour de table

Monsieur Deschamps rappelle qu'un concert est organisé le vendredi 27 mai à 20 heures 30 à l'Eglise de Montigny-le-Chartif.

Monsieur Fortin remarque que les comptes-rendus adressés aux élus sont imprimés en caractères trop réduits, après discussion, il est décidé que les comptes-rendus seront envoyés par mail.

Monsieur Laufray rappelle l'organisation du cross le dimanche 10 avril.

La séance est levée à 22 heures 40 et les membres présents ont signé.

Le Maire

le Secrétaire

Les Membres